

Informations douanières

Toutes les marchandises importées de l'étranger sont soumises à la législation douanière suisse. Cela signifie qu'elles doivent être taxées et que les droits d'importation doivent être garantis jusqu'à ce que les marchandises importées quittent à nouveau la Suisse.

Il n'y a pas de bureau de douane sur le site d'exposition de la BERNEXPO AG, par conséquent aucun dédouanement n'est possible sur place ! Les formalités douanières doivent être effectuées à l'entrée à un bureau de douane frontalier ou le plus tôt possible par votre transitaire de foire.

Si vous avez des questions, la centrale de renseignements des douanes se tient à votre disposition au numéro de téléphone +41 58 467 15 15.

Heures d'ouverture :

Lundi-Vendredi, de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Nous nous réjouissons de vous accueillir en tant qu'exposant à Berne.

Adrian Affolter, Directeur de la BEA

Andrea Ryter, Coordinatrice de la BEA

Silas Mory, Coordinateur de la BEA